



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, M. LEONETTI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/123

Financement de voyages scolaires – Année scolaire 2014-2015.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Chaque année, des écoles de la ville organisent des voyages éducatifs liés aux activités pédagogiques et aux programmes scolaires. La commune participe au financement de ces projets afin de permettre, en priorité, la diminution de la participation des familles.

Pour l'année scolaire 2014-2015, la Commission Départementale chargée des voyages scolaires, réunie à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, le 4 décembre 2014, a retenu deux dossiers.

Le montant total de la part ville est individualisé conformément à la liste ci-dessous.

Ecoles	Destination	Dates	Montant total	Part ville
Notre Dame de l'Assomption 27 élèves	Galeria	20 au 24 avril 2015	5 371€	1 000 €
Saint Jean 3 Elémentaire 1 CE1/ 16 élèves	Porto Vecchio	1er au 5 juin 2015	4 902€	3 792€
TOTAL			10 273€	4 792€

Considérant que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du Budget Primitif 2015, Chap. 65, Art. 6574, Fonction 255.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci- dessus, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2014-2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Rose-Marie Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 avril 2015

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci-dessous, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2014-2015 :

Ecoles	Destination	Dates	Montant total	Part ville
Notre Dame de l'Assomption 27 élèves	Galeria	20 au 24 avril 2015	5 371€	1 000 €
Saint Jean 3 Elémentaire 1 CE1/ 16 élèves	Porto Vecchio	1er au 5 juin 2015	4 902€	3 792€
TOTAL			10 273€	4 792€

DIT

Que les crédits seront proposés à l'inscription du Budget de l'exercice 2015 (Chapitre 65, Article 6574, Fonction 255).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DÉPUTÉ MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015
Publication : 14/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

